

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 19 mai 2025

Délibération CA n° 202505-03

DÉLIBÉRATION

APPROBATION DES MODÈLES DE CONVENTION GÉNÉRALE D'ASSOCIATION ET DE CONVENTION RELATIVE À FORMATION DOCTORALE

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles L.715-1, et L.715-2 ;

Vu le décret n°2014-1673 du 29 décembre 2014 modifié relatif à la Communauté d'Universités et d'Établissements Normandie Université ;

Vu la délibération CA N° 201407-02 du 2 juillet 2014, portant approbation des statuts de Normandie Université ;

Vu la délibération CA N° 202209-02 du 26 septembre 2022 portant approbation des statuts modifiés de Normandie Université ;

Vu la délibération CA N°202307-02 du 3 juillet 2023 portant élection de Ronan CONGAR en qualité de Président de Normandie Université ;

Vu la délibération CAC N° 202503-02 du 24 mars 2025 donnant un avis favorable aux modèles de convention générale d'association et de convention relative à la formation doctorale ;

Considérant la présentation des modèles de convention générale d'association et de convention relative à formation doctorale.

Article 1 :

Normandie Université a des Associés, pour lesquels il existe une convention générale d'association et une convention relative à la formation doctorale, le cas échéant. Suite à l'accréditation de Normandie Université à délivrer, conjointement avec ses établissements membres, le diplôme de doctorat, ces conventions sont à mettre à jour.

Considérant que Normandie Université organise la coordination territoriale des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche en matière d'offre de formation et de stratégie de recherche et de transfert, telle que prévue à l'article L. 718-2 du Code de l'éducation, sous la forme du regroupement territorial normand. Normandie Université a vocation à accueillir d'autres établissements ou organismes publics ou privés concourant aux missions du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, implantés en Normandie, qui adhèrent aux valeurs fondatrices décrites dans le préambule des statuts de Normandie Université.

Considérant que des établissements ou organismes de recherche implantés en Normandie souhaitent s'inscrire pour tout ou partie au projet partagé porté par Normandie Université et ses membres conformément à l'article L. 718-2 du Code de l'éducation et qu'ils s'engagent dans une vision commune et co-construite de l'avenir du site Normand en partageant des compétences au sein du regroupement territorial normand.

Il est donc proposé un modèle commun de convention, à adapter à chaque Associé. Certains partenaires n'étant pas associés à Normandie Université peuvent bénéficier d'une convention relative à la formation doctorale.

Le Conseil d'Administration approuve les modèles de convention générale d'association et de convention relative à la formation doctorale, tel qu'annexés à la présente délibération



Résultats des votes – Nombre de votants : 36
Pour : 33
Abstention : 1
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 2

Adoptée en Conseil d'Administration le 19 mai 2025,

Le Président de Normandie Université,
Ronan CONGAR

